



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de
simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Remote Minehunting and Disposal Sys Système de détection et d'élimination des mines sous-marines	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8472-105270/C	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W8472-105270	Date 2021-11-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QF-125-28275	
File No. - N° de dossier 125qf.W8472-105270	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-11-10 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lacoursiere, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur 125qf
Telephone No. - N° de téléphone (343) 551-1529 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de proposition (DP) Modification # 004 pour le système de détection et d'élimination des mines à distance (SDEMS) vise à fournir des réponses aux questions de l'industrie.

1. Veuillez consulter les questions ci-dessous avec les réponses :

Question 35,

Dans le volume 2, annexe A, paragraphe 6.2.3.2, le Canada est prié de préciser ses attentes quant au contenu de la trousse de documentation préliminaire de SLI fournie avant la conférence sur la SLI. Pour répondre à cette exigence, veuillez confirmer que l'entrepreneur peut fournir des modèles qui illustrent le format et le contenu proposés de chaque produit livrable pour que le Canada les examine dans le cadre de la trousse de documentation de la conférence SLI.

Réponse 35,

Le Canada exige un ensemble de documents préliminaires substantiels fondés sur l'expérience antérieure de l'industrie en matière de SLI avec les systèmes, la conception validée par l'ECC et les processus/procédures alignés sur les normes du MDN avant la conférence sur la SLI. La conférence sur la SLI facilitera le raffinement de la documentation et l'identification de tous les problèmes et/ou risques qui doivent être suivis et résolus.

Question 36,

Le volume 1, paragraphe 6.2 - Instructions et exigences des soumissionnaires, contient le titre " Capacité financière ", mais sans aucun texte en dessous. Veuillez confirmer si le Canada avait l'intention d'inclure la clause A9033T (2012-07-16) du guide des CCUA, Capacité financière, dans cette section ?

Réponse 36,

Les exigences en matière de capacité financière seront déterminées lors de la réception des offres et qui pourrait se voir attribuer un contrat. La clause du manuel A9033T (2012-07-16), Capacité financière, sera utilisée si et quand nécessaire.

Question 37,

Le paragraphe 4.1, de l'appendice 1 de l'annexe A du Volume 2 précise une gamme d'états de la mer pour le fonctionnement et la survie de l'équipement RMDS. Afin de spécifier correctement les exigences relatives aux enceintes, aux dispositifs de retenue, aux contreventements, etc., l'industrie devra convertir ces états de mer en facteurs de charge, qui dépendent à leur tour de l'attitude et de l'accélération dans différentes directions. Cela nécessite une connaissance détaillée des navires de la classe Kingston qui n'est pas fournie. Le Canada fournirait-il les informations requises sur l'attitude et le mouvement du navire en fonction de l'état de la mer et de la direction ?

Réponse 37,

Les informations demandées peuvent être fournies au soumissionnaire après l'attribution du contrat.

Question 38,

Les paragraphes 3.2.3.9 à 3.2.3.12 de l'appendice 1 de l'annexe A du volume 2 précisent la résolution des systèmes AUV en utilisant les expressions "résolution du sonar" et "taille des pixels à l'écran". Les résolutions sont spécifiées en unités de cm. Le Canada est prié de confirmer que ces exigences visent à répondre à deux idées distinctes mais liées :

- (a) Les sonars doivent être capables de résoudre physiquement des objets à cette échelle. Cela implique une certaine largeur effective du faisceau du sonar et une résolution d'impulsion ; et
- (b) Le poste de travail de l'opérateur doit fournir des écrans et un logiciel d'affichage qui permettent à l'opérateur d'examiner les données du sonar à cette échelle. Cela implique une certaine résolution effective pour les écrans.

Réponse 38,

Les résolutions sonar spécifiées correspondent aux objets imagés et ne sont pas destinées à déduire une résolution d'écran de poste de travail spécifique. Les fonctions logicielles telles que les vignettes ou le zoom sur les contacts possibles

sont acceptables à condition que l'interface homme-machine globale du SDEMS et la résolution de l'écran permettent à l'opérateur d'atteindre les objectifs de la mission du SDEMS.

Question 39,

Quelle est la doctrine de la MRC concernant l'acceptation et la mise en service d'un équipement qui a été soumis avec succès à des essais de chocs physiques ?

Réponse 39,

Le Canada peut accepter en service les équipements SDEMS, à l'exception du VEM-C, qui ont subis avec succès des tests de chocs physiques. Le système SDEMS devra satisfaire à tous les critères d'acceptation et d'inspection après l'essai. Veuillez consulter le paragraphe 2.07 du document D-03-003-007-SG-000, Disposition de l'équipement ayant subi un essai de choc.

Question 40,

D-03-003-007-SG-000 Critères de conception et d'essai pour l'équipement résistant aux chocs indique, au paragraphe 6.06, que dans le cas de l'équipement pesant plus de 2 720 kg, la qualification pourrait être effectuée par conception seulement, les calculs étant soumis au MDN avant la fabrication.

Le Canada souhaite-t-il que les soumissionnaires effectuent des qualifications par calcul uniquement sur le gros équipement, au lieu de procéder à des essais de choc? Veuillez préciser quels équipements doivent être soumis à des essais de chocs physiques et lesquels pourraient être qualifiés par conception et simulation seulement.

Réponse 40,

Le Canada acceptera que les grandes unités soient traitées par conception, comme indiqué dans le document D-03-003-007-SG-000, en utilisant un modèle théorique validé dont les calculs, les validations et les vérifications sont soumis au MDN avant la fabrication. Le paragraphe 4.1.2 du DES vise à autoriser les caractéristiques de conception du CCP, comme les supports antichocs, pour atténuer les niveaux de chocs au niveau de l'équipement. Les calculs doivent

Contract No. - N° du contrat
W8472-105270/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
125QF W8472-105270

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur
125QF

démontrer que l'équipement intégré ne dépasse pas ses niveaux de chocs qualifiés, sinon l'équipement intégré doit être soumis à de nouveaux essais dans l'environnement prévu.

Question 41,

Le Canada pourrait-il préciser l'étendue de la simulation/du calcul ? Les simulations doivent-elles porter sur des éléments d'équipement isolés comme le conteneur, chaque élément d'équipement à l'intérieur du conteneur ; ou les simulations doivent-elles porter sur l'ensemble de l'équipement, du choc transmis à la coque du navire, au conteneur, et enfin à l'équipement à l'intérieur du conteneur.

Réponse 41,

Le Canada s'attend à ce que les simulations incluent le conteneur de SDEMS et l'équipement intégré en utilisant les niveaux spécifiés dans le document D-03-003-007-SG-000 pour son emplacement de montage et son poids.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLLICITATION (DDP)
DEMEURENT INCHANGÉS**